N°06
Juillet - Août 2022

Udaf Oise
UNIS POUR LES FAMILLES

Esprit de FAMILLE

La lettre d'informations de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Oise

Soutenir les piliers de notre société

La famille comme base et comme assurance. Pour un Français sur deux, aujourd'hui, la famille a une place encore plus prépondérante qu'avant la crise sanitaire. Les jeunes en particulier y sont très attachés : trois sur quatre sont prêts à « risquer leur vie » pour elle, et c'est vers elle qu'ils se tournent d'abord en cas de difficultés. Huit Français sur dix considèrent comme un devoir d'aider financièrement leur famille.

La France compte 18 millions de familles. Elles constituent, plus que jamais, ces lieux où la solidarité joue son rôle pleinement auprès des plus jeunes, comme auprès des plus âgés, ces lieux où s'expriment la volonté de transmettre et de partager, ces lieux où s'apprennent la responsabilité. Des piliers de notre société pourtant mis à mal. L'actualité des familles, ce sont les problèmes de pouvoir d'achat, liés à l'augmentation des prix sur des produits particulièrement consommés par les familles avec charge d'enfants : le carburant, l'énergie, l'alimentation. Face à la flambée des prix, évidence trop souvent escamotée, avoir des enfants à charge pèse sur le niveau de vie et plus les prix augmentent et plus le budget familial est grevé. Autre évidence, plus on a d'enfants à charge, plus on subit les effets de l'inflation.

Les familles ont besoin de soutien, la politique familiale mérite d'être inscrite parmi les priorités du prochain quinquennat. Aussi, nous reprenons les propositions de l'UNAF, articulées autour de quatre enjeux : la conciliation vie familiale – vie professionnelle, l'amélioration du niveau de vie des familles avec enfants, le soutien aux parents pour mieux protéger les enfants, la promotion des solidarités familiales. L'objectif ? Redonner confiance aux familles !

Pol-Henri MINVIELLE
Président UDAF 60

Les propositions de l'UNAF pour donner confiance aux Familles

01. Renforcer la conciliation vie familiale – vie professionnelle : une clef pour favoriser l'emploi et sécuriser tous les parents

- Créer **un congé parental**, accessible à tous, mieux indemnisé
- Garantir **l'accueil des enfants** jusqu'à l'entrée à l'école maternelle
- Améliorer **le complément mode de garde** en le prolongeant jusqu'au 10 ans de l'enfant.
- Faire de **l'accueil périscolaire** une priorité.

02. Améliorer le niveau de vie des familles avec enfants

- Ouvrir l'accès des familles à certaines **prestations familiales**
- Intégrer la composition familiale dans **la fiscalité** et les aides publiques
- Face à **la transition énergétique**, mieux prendre en compte **la charge d'enfant dans les aides** (dépense de logement, de transport…).
- Développer le conseil et **l'accompagnement budgétaire**

03. Soutenir les parents pour mieux protéger les enfants

- Mieux protéger **les enfants sur le net**
- Réduire les délais de **la Justice familiale**

04. Accompagner les solidarités familiales en les articulant avec les politiques publiques

- Valoriser **les métiers du soin** et de l'accompagnement
- Réduire **le coût des EHPAD** pour les personnes et leurs familles
- Faciliter le recours **au répit pour les aidants familiaux**.
- Favoriser **les donations intergénérationnelles**
- Améliorer les aides pour **les jeunes en formation.**

Comment donner confiance aux familles ?

Pour un Français sur deux, la famille a aujourd'hui une place plus importante qu'avant la crise sanitaire. Les jeunes plébiscitent la valeur famille : trois jeunes sur quatre se disent prêts à « risquer leur vie » pour elle, et c'est vers elle qu'ils se tournent en priorité en cas de difficulté.
La première des solidarités qui protège chacune et chacun est familiale.
A l'occasion du nouveau quinquennat qui débute, l'Unaf/Udaf demande que la politique familiale soit inscrite parmi les priorités du gouvernement et présente 15 propositions pour donner confiance.

Améliorer la vie des familles avec enfants

Les familles sont davantage en demande d'aides financières pour lutter contre l'inflation. Certaines prestations ne tiennent pas encore compte de la composition familiale

En 2019, avant la crise de la Covid-19, 60% des familles avouaient des difficultés pour boucler les fins de mois. En cause, d'abord, les prestations et les prélèvements qui ne tiennent pas compte de la composition familiale, et il en est de même pour les impôts indirects (TVA, Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques...). En gros, plus on a d'enfants, plus on paie même si des efforts ont été réalisés pour la taxe d'habitation.

Les familles avancent aussi les pertes massives en matières de prestations monétaires à cause des gels, des plafonnements et des sous-indexations successives qui privent nombre d'entre elles de l'allocation de base de la PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant) et de l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Deux aides pécuniaires qui sont pourtant extrêmement précieuses.

La crise a accentué l'inflation et celle-ci oblige les familles à sortir le portefeuille. D'après l'UNAF, en un an, un couple avec deux enfants doit en moyenne allonger 46 euros supplémentaires pour garder une alimentation saine et équilibrée, 49 euros de plus pour le logement et 28 euros de plus pour les transports par mois.

Pour l'UNAF, il est donc primordial de relever les prestations sociales pour aider ces familles à mieux gérer leur budget et faire face aux hausses de dépense de logement, d'énergie ou encore de numérique. ■

Source : UNAF

LES CHIFFRES

60 %	des familles avaient déjà des difficultés à « boucler » leurs fins de mois
39 %	des parents jugent qu'il faut d'abord des aides monétaires pour aider les familles

PROPOSITIONS POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES

- **Elargir l'accès des familles à certaines prestations.** En particulier, relever les plafonds d'accès à l'allocation de base de la PAJE et à l'Allocation de rentrée scolaire, ouvertes dès le premier enfant, et rehausser en parallèle les montants des réductions fiscales pour frais de scolarité ; réformer la prime d'activité pour soutenir l'emploi des parents, en retirant les prestations familiales de la base ressources.
- Renforcer l'intégration de la composition familiale dans la fiscalité et dans les aides publiques aux ménages.
- Face à la transition énergétique, systématiser la prise en compte de la charge d'enfants dans les aides (chèque énergie, chèque carburant, primes...), augmenter le forfait charges des Aides Personnelles au Logement et, afin de permettre des économies d'énergie, engager un plan de rénovation globale des logements.
- Développer les dispositifs de conseil et d'accompagnement budgétaires en consolidant le financement des Points Conseil Budget et en construisant une chaîne de détection précoce du mal-endettement en lien avec les créanciers et les établissements bancaires.

PROPOSITIONS

Renforcer la conciliation vie familiale – vie professionnelle : une clef pour favoriser l'emploi et sécuriser tous les parents

- **Créer un congé parental**, accessible à tous, mieux indemnisé (75 % du revenu professionnel) jusqu'au 1 an de l'enfant.
- Fixer et planifier dans le temps **l'objectif d'une garantie d'accueil extérieur de l'enfant pour toutes les familles** jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, en réinvestissant dans les modes d'accueil de la petite enfance, accueil collectif mais aussi accueil par les assistantes maternelles.
- **Améliorer le complément mode de garde (CMG)**, notamment en le prolongeant jusqu'aux 10 ans de l'enfant, en priorité pour certaines familles, et en l'indexant sur les salaires afin de diminuer le reste à charge des parents.
- **Faire de l'accueil périscolaire une priorité de la prochaine Conventions d'Objectifs et de Gestion Etat/Cnaf**, pour permettre la conciliation au-delà de la petite enfance et fixer des objectifs en termes d'harmonisation des tarifs entre collectivités locales.

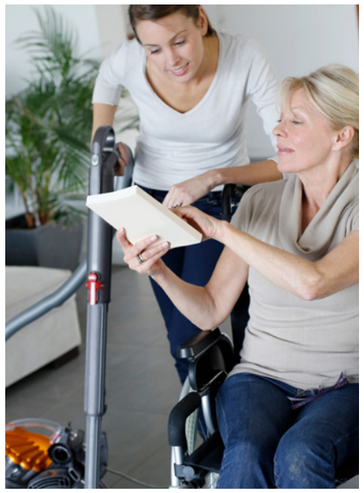

PROPOSITIONS

Accompagner les solidarités familiales en les articulant avec les politiques publiques

- **Porter un plan global de revalorisation** des métiers du soin et de l'accompagnement qui doit couvrir l'ensemble des besoins : santé, petite enfance, vieillissement, perte d'autonomie, handicap, protection juridique des majeurs, protection de l'enfance.
- Protéger les familles et les personnes des restes à charge **les plus élevés en EHPAD** par l'instauration d'un « bouclier » au-delà d'une certaine durée de séjour.
- Identifier les divers freins (restes à charge mais aussi lourdeurs administratives, faiblesse de l'orientation) au recours des aidants familiaux aux solutions de répit et les lever par une politique publique mobilisant les acteurs associatifs.
- Faciliter les transmissions intergénérationnelles en particulier les donations entre parents et enfants, et entre grands-parents et petits enfants, par exemple en agissant sur les durées de constitution de l'abattement de la fiscalité ou sur le montant des droits en fonction de l'âge du donataire.
- Réformer les aides pour les jeunes en formation (apprentissage, études supérieures...) en tenant davantage compte de l'éloignement géographique par rapport à leur famille et en généralisant la prise en compte du quotient familial dans le calcul des frais de scolarité des études supérieures.

PROPOSITIONS

Soutenir les parents pour mieux protéger les enfants

- **Faire de la protection et du droit des enfants un axe majeur de la régulation numérique et de la gouvernance de l'Internet afin de limiter certains risques** (cyberharcèlement, violences numériques). Contraindre les sites et les plateformes numériques à empêcher efficacement l'accès des mineurs aux contenus et supports inadaptés à leur âge (réseaux sociaux avant 13 ans, contenus pornographiques ...). Aider les parents dans la maîtrise du numérique et dans leur rôle d'éducateurs auprès de leurs enfants.
- **Rendre effectifs les objectifs de réduction des délais de la Justice familiale** en fixant des indicateurs partagés, tout en augmentant significativement les effectifs dédiés à la justice familiale (JAF, greffiers). Organiser parallèlement le secteur de la médiation familiale en le reconnaissant pleinement comme un mode de règlement des différends entre parents séparés, en articulation avec les acteurs de la Justice.

Le CCAS de Beauvais au cœur de la remobilisation sociale

Le Centre communal d'action social (CCAS) de Beauvais, situé dans l'hôtel de ville, accueille chaque année 20 000 personnes. Deux milles d'entre elles bénéficient d'aides financières. Une trentaine de dispositifs existent.

Rencontre avec Isabelle Soula, vice-présidente du CCAS et Nathalie Dauteuil, sa directrice.

Pouvez-vous rappeler le rôle d'un CCAS ?

On pourrait le définir de deux façons : accompagnement et remobilisation sociale. L'accompagnement consiste à faire le bilan avec les personnes et de les aider sur différents volets (santé, facturation...). Nous intervenons au travers du plan « Nouvelles solidarités » pour ceux qui ne bénéficient pas d'aides ou en complément de l'existant à travers notre trentaine de dispositifs. Il faut noter, à ce sujet, qu'il y a une véritable méconnaissance des aides possibles comme les fonds crèches ou le prêt solidarité à taux zéro. Les personnes n'ont donc pas à hésiter avant de pousser notre porte. Mais ces dispositifs ne sont pas uniquement des allocations gratuites. Il y a des conditions de revenus, mais le demandeur doit aussi s'impliquer et travailler avec nous pour résoudre sa situation. Ce serait par exemple, bénéficier de l'aide alimentaire pour aider à rembourser une dette.

La remobilisation sociale se traduit par exemple par l'accompagnement des familles pour leur permettre d'avoir des moments privilégiés. Le plan « Nouvelles solidarités » permet ainsi le cofinancement de sorties ou d'activités sportives.

Avec l'inflation, voyez-vous venir de nouveaux bénéficiaires ?

En réalité, non, puisque le gouvernement a mis en place de nombreuses aides pendant la période Covid-19 et celles-ci se poursuivent avec en particulier le bouclier énergétique pour maîtriser la hausse du prix d'électricité.

Comment voyez-vous les mois qui arrivent ?

Honnêtement, entre la Covid-19, les inondations à Beauvais l'été dernier et la guerre en Ukraine cette année, je crois que nous sommes parées à tout. Il y a aussi une constante, c'est que les gens viennent nous voir très tôt avant que leur situation financière ne devienne incontrôlable. Nous n'avons jamais épuisé notre enveloppe annuelle et nous sommes prêtes à accueillir ceux qui en ont besoin. ■

POUR LES JOINDRE...

0800 017 019

Le point conseil budget, un dispositif pour lutter contre le surendettement

Alors que l'inflation continue sa poussée, les familles de l'Oise ont la possibilité de pousser la porte du Point conseil budget (PCB). Un service gratuit labellisé par l'Etat et géré par l'UDAF.

Son objectif est de permettre aux familles d'éviter la spirale infernale du surendettement. Le PCB peut les aider à faire face à une situation financière difficile, à améliorer la gestion de leur budget ou encore à anticiper un changement de situation qui va impacter leurs ressources et leurs dépenses.

Les PCB peuvent ainsi être sollicités pour des relations difficiles avec une banque, le rééchelonnement d'une dette ou la demande d'une aide sociale. Les conseils sont gratuits, personnalisés et confidentiels. Tous les publics peuvent être reçus y compris les personnes non suivies par les services sociaux.

Les UDAF, soutenues par l'UNAF ont compté parmi les premières organisations à expérimenter les Points conseil budget. Aujourd'hui, sur les 500 PCB de France, 226 sont portés par les UDAF de 93 départements. Les UDAF représentent ainsi le premier réseau de PCB.

Le surendettement, bien qu'en baisse de 15% en 2021 par rapport à 2019, reste un fléau. En 2021, en France, 112 968 dossiers ont été initiés. 55,4% de ces personnes sont isolées (séparées, célibataires ou veuves), 25,6% sont au chômage et 23,9% sont sans profession, en congés maladie longue durée ou en invalidité. ■

Contact UDAF Oise :
03 44 06 83 75

EN CHIFFRES

- 500 PCB en France
- 226 gérés par une UDAF
- 93 départements
- 1er réseau national PCB

L'UDAF 60 exerce le PCB sur différents arrondissements (Beauvais, Clermont et Compiègne) aux côtés d'autres partenaires.

Source : Banque de France (février 2022)

N°6 | Juillet - Août 2022

Esprit de FAMILLE
La lettre d'informations de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Oise

UDAF : 35 rue du Maréchal Leclerc 60000 Beauvais - 03 44 06 83 83 • udafoise@udaf60.fr • www.udaf60.fr
Directeur de la publication : Pol-Henri Minvielle, Président UDAF 60
Comité de sommaire : Florence Narcyz, Félicité Bukatari, Jean-Pierre Sénard, Françoise Cabanne, Henri Baclet, Monette Vasseur, Charly Hee et Béatrice Kuhlmann
Rédaction : Équipe communication UDAF 60 et Idée Claire Communication
Conception, mise en pages et impression : Idée Claire Communication – 100% local. **ISSN :** 2780-6731

Udaf Oise Unis pour les familles